

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2021-11-156

25 novembre 2021

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de France compétences du 21 octobre 2021

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Après en avoir délibéré le 25 novembre 2021,

Décide

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 21 octobre 2021 est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris

Le 25 novembre 2021

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

